

COMMUNIQUÉ

Congé paternité : le Gouvernement semble choisir l'inaction

Lors d'une interview, publiée par le journal « Les Echos » le 14 décembre dernier, la Secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes a semblé vouloir enterrer tout progrès social en matière de congé de paternité et d'accueil de l'enfant.

FORCE OUVRIÈRE n'ose croire aux propos recueillis par « Les Echos » alors même que selon le Gouvernement: la grande cause nationale du quinquennat nécessite l'engagement de tous, sur tout le territoire...

Pourtant, selon la Secrétaire d'État à l'égalité, les pères ne souhaiteraient pas rallonger le congé de paternité puisqu'ils sont déjà très nombreux à ne pas prendre un congé parental (distinct du congé de paternité et moins bien indemnisé !). De plus, le rendre obligatoire ne serait pas une bonne solution, puisqu'en dehors de la période des 8 semaines d'interdiction d'emploi, le congé de maternité est facultatif...

FO rappelle que :

- 7 pères sur 10 prennent leur congé de paternité et d'accueil de l'enfant et que ceux qui ne le prennent pas ne le font pas par « *culture du présentisme* » mais pour des raisons de faible rémunération, de statut précaire ou encore d'horaires importants de travail ;
- le congé de maternité comprend une période d'interdiction d'emploi de 8 semaines et que pris dans sa totalité, il ne peut être refusé par l'employeur.

Pour FORCE OUVRIÈRE, la revendication demeure essentielle. Il faut rendre le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour partie obligatoire (11 jours) et allongé à 1 mois minimum. Une mesure qui permettrait de contribuer à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en :

- évitant que les responsabilités familiales concernent exclusivement les mères au détriment de leur vie professionnelle ;
- rendant le droit à une vie familiale plus concret pour les pères.

Paris, le 18 décembre 2017

Contact : Anne BALTAZAR, Secrétaire Confédérale

☎ : 01.40.52.85.53

✉ : anne.baltazar@force-ouvriere.fr